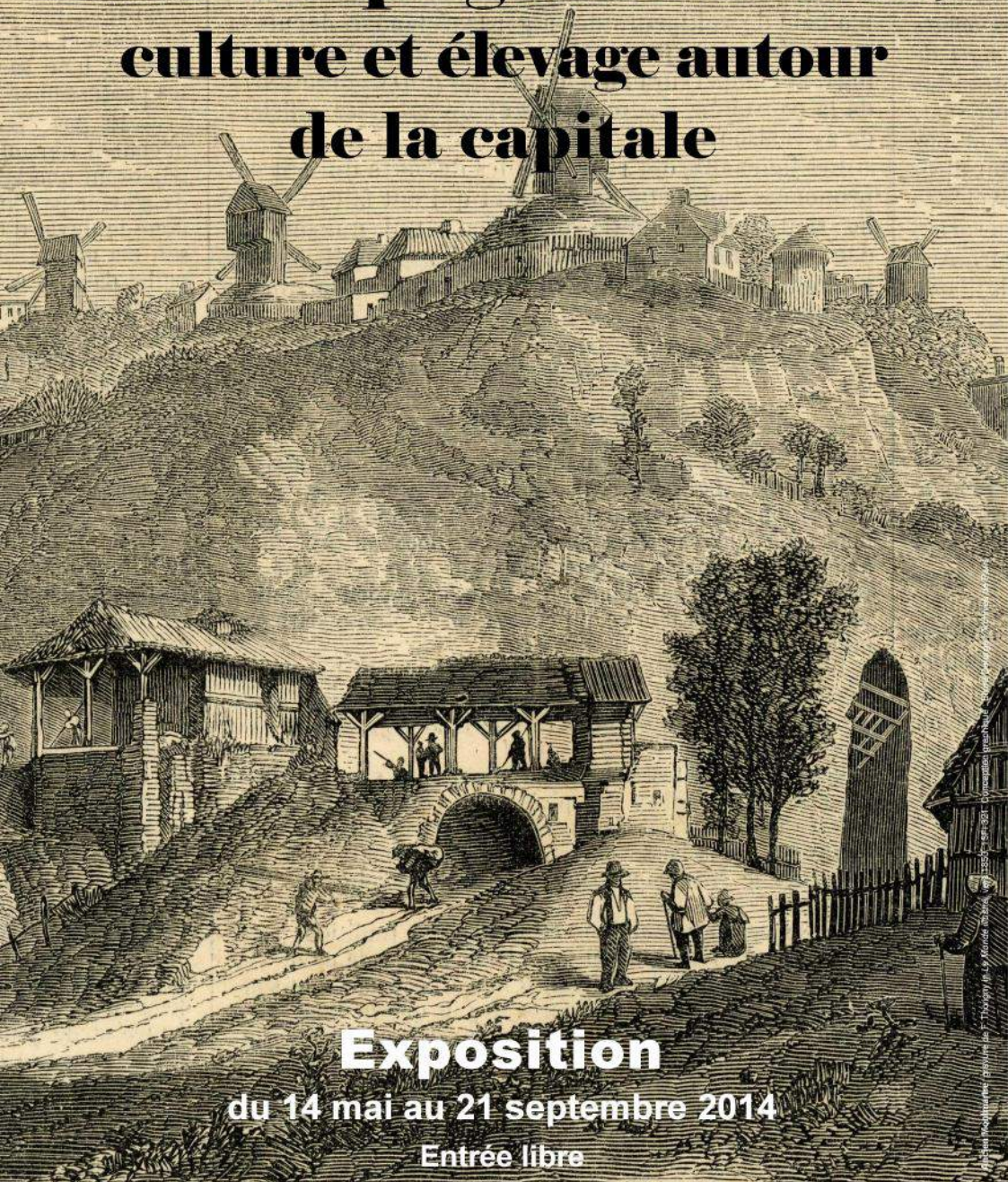


# La campagne à Paris, culture et élevage autour de la capitale



**Exposition**

du 14 mai au 21 septembre 2014

Entrée libre

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Exposition du  
14 mai au 21 septembre 2014**

Entrée libre et gratuite

Lundi : 13h30 - 17h30

Du mardi au vendredi : 9h30 - 17h30

Samedi : 9h30 - 17h

**Direction des services  
d'Archives de Paris**

18 boulevard Sérurier  
75019 PARIS

Tél : 01 53 72 41 23

Mèl : [dac.archives@paris.fr](mailto:dac.archives@paris.fr)

[www.archives.paris.fr](http://www.archives.paris.fr)

### Accès

Métro - Tram : Porte-des-Lilas



Bus : n° 61, 96, 105, 115,  
129, 170, 249

*Rejoignez-nous sur Internet  
et les réseaux sociaux*

DÉPARTEMENT DE PARIS

DIRECTION DES AFFAIRES  
CULTURELLES

**TOUTE L'INFO  
au 3975\* et  
sur PARIS.FR**

\*Prix d'un appel local à partir d'un poste  
fixe sauf tarif propre à votre opérateur



## Petit à petit, la ville gagne sur la campagne

Au cours des siècles, les liens entre ville et campagne au sein de la capitale ont été tributaires de l'urbanisation croissante. Si Paris conserve longtemps en son sein des zones agricoles, l'extension des espaces construits repousse les cultures toujours plus loin du centre.

Au Moyen-Âge, l'espace urbain n'est qu'en partie bâti et Paris est entouré de champs. La construction de l'enceinte de Philippe-Auguste change la toponymie de la ville en transformant certains espaces agricoles en zones à construire. Pendant la Renaissance, les terrains encore libres *intra-muros* sont bâtis ; de nouvelles rues sont créées et des terrains lotis dans les faubourgs, même si le tissu urbain reste lâche.

En 1789, l'enceinte des fermiers généraux constitue une nouvelle frontière entre Paris et sa banlieue. Si à la veille de la Révolution, seuls 60% de ce nouveau territoire sont construits, en 1857 l'urbanisation est quasi totale *intra-muros* et très avancée dans les communes limitrophes bientôt annexées.

**En haut : Reproduction d'un plan de Paris en 1630, Melchior Tavernier. Atlas 100.**

**En bas : Reproduction d'un plan de la banlieue de Paris en 1717, Nicolas de Fer. Atlas 141.**





## L'agriculture dans les communes annexées

Avec la construction de l'enceinte des fermiers généraux en 1789, les limites de Paris se trouvent repoussées et avec elles, les espaces cultivables. D'après les *Recherches statistiques de la Ville de Paris*, sur les 3400 hectares que compte la ville en 1829, les jardins et terres labourables ne représentent plus que 700 hectares.

Au-delà de l'enceinte par contre, les faubourgs restent ruraux. Une enquête de 1857 indique ainsi que les communes allant du 15<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> arrondissements actuels comprennent 250 hectares de champs de céréales, sans compter les vignes et exploitations maraîchères.

Toutes ces communes limitrophes connaissent une explosion démographique intense pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Beaucoup voient leur population multipliée par cinq en à peine vingt ans. Cette extension se fait aux dépens des terres agricoles, peu à peu remplacées par des constructions.

L'annexion des communes proches de Paris en 1860 achève ce mouvement d'urbanisation et repousse encore une fois les zones cultivables au-delà d'une nouvelle limite, celle des fortifications de Thiers.

**Rue Herr, actuelle avenue Félix Faure (15<sup>e</sup> arrondissement), reproduction d'une photographie, 1894-1898. 11Fi 3530.**

L'ancien village de Grenelle, devenu un quartier de Paris après son annexion, comprend encore en 1900 de larges terrains agricoles.



## La Seine, un département rural

En 1795, le nouveau département de la Seine englobe un vaste territoire s'étendant à peu près jusqu'aux limites actuelles de la « première couronne ».


Bien qu'il comprenne la capitale et ses villes voisines, largement urbanisées au XIX<sup>e</sup> siècle, le département reste essentiellement rural. L'enquête de statistiques agricoles de 1852 révèle que sur ses 47 500 hectares, 43 800 sont cultivés. Le territoire non agricole ne représente que 3 500 hectares environ, surface qui passera tout de même à 21 000 hectares en 1892. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, espaces agricoles et urbanisés se partagent ainsi le territoire de façon presque équilibrée.

Placées sous l'autorité du préfet de la Seine, les communes du département doivent souvent lui soumettre leurs décisions en matière de culture. Les archives préfectorales contiennent ainsi de nombreux documents éclairant les pratiques agricoles sur le département. De même, les régulières enquêtes statistiques sont des sources de premier ordre.

*Dormes Propriétaire — 37 rue du Landy à Clichy-la-Garenne.*

# PAILLASSONS FABRIQUES AU MÉTIER

SYSTÈME GUYOT BREVETÉ s.g.d.g.



**MÉDAILLE D'OR**  
DE LA SOCIÉTÉ  
AGRICOLE  
UNIVERSELLE  
DE PARIS  
1856

**MÉDAILLE D'ARGENT**  
DE 1<sup>re</sup> Classe  
DU  
CONCOURS UNIVERSEL DE VIENNE  
1857

**MÉDAILLE D'ARGENT**  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT  
1857

**RAPPEL**  
DE  
MÉDAILLE D'ARGENT  
DE LA  
SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ET CENTRALE  
D'HORTICULTURE DE PARIS  
1858

**ARCHIVES**  
DE  
PARIS  
**MÉDAILLE D'OR**  
DU  
COMICE AGRICOLE CENTRAL  
DE LA MARNE  
1857

**RAPPEL**  
DE  
MÉDAILLE D'OR  
DU  
CONCOURS RÉGIONAL DE VERSAILLES  
1858

**MÉDAILLE D'ARGENT**  
DE 1<sup>re</sup> Classe  
DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE  
DE LA  
HAUTE-MARNE  
1858

**RAPPEL**  
DE  
MÉDAILLE D'HONNEUR  
DE  
L'ACADÉMIE IMPÉRIALE  
DE BEJUS  
Pour progrès agricoles  
1857

**37, rue du Landy, à Clichy-la-Garenne (Seine)**

## FABRIQUE ET EXPOSITION

Pour toutes commandes et renseignements, s'adresser à M. Frédéric LATOUR, Commis-Gérant, 38, rue du Landy, à Clichy.

Les Paillassons en paille de seigle et en fil de fer sont fabriqués à l'avance sur cinq largeurs  
0<sup>m</sup>.40 — 0<sup>m</sup>.50 — 0<sup>m</sup>.60 — 0<sup>m</sup>.80 et 1 mètre

LES TROIS PREMIÈRES DIMENSIONS SONT À DEUX CHAINES, LES DEUX DERNIÈRES À QUATRE CHAINES

Toutes ces dimensions se vendent 50 c. le mètre carré, pris à la fabrique, en rouleaux de toute longueur, jusqu'à cinquante mètres d'une seule pièce. Le paillason de un mètre de largeur, à cinq chaînes,

Publicité pour une fabrique de paillassons à Clichy-la-Garenne, 2<sup>e</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. D18Z 11.



## L'élevage en région parisienne : bêtes à laine et bêtes à lait

En parallèle des cultures de céréales, fruits et légumes, Paris et sa banlieue accueillent depuis longtemps des élevages d'animaux. Les plus répandus sont les moutons et brebis, intéressants pour leur laine et présentant l'avantage d'occuper moins d'espace que les bovins. Les bergers n'en rencontrent pas moins l'opposition des cultivateurs, qui reprochent aux bêtes d'endommager leurs terrains.

Les vaches sont également nombreuses à Paris, aussi bien dans les limites de la ville qu'aux alentours. Elles sont élevées pour leur lait plus que pour leur viande. Le XIX<sup>e</sup> siècle connaît en effet un engouement pour le lait de vache, avec la mode du café au lait introduite au siècle précédent et surtout du fait des nouvelles préoccupations de santé qui font du lait un aliment indispensable pour les enfants et les malades. Devant la consommation croissante des Parisiens, de nombreuses vacheries s'installent *intra-muros* et dans les communes proches.

**Le berger en chambre.** Gravure de C. Maurand d'après un dessin de Charles Yriarte, in *Le Journal illustré*, 1867. 15Fi 320.

Jacques Simon, « berger en chambre », élevait des chèvres au cinquième étage d'une maison à côté du Collège de France. Ses animaux recevaient une nourriture particulière, sensée donner à leur lait des vertus médicinales, adaptées à chaque malade.



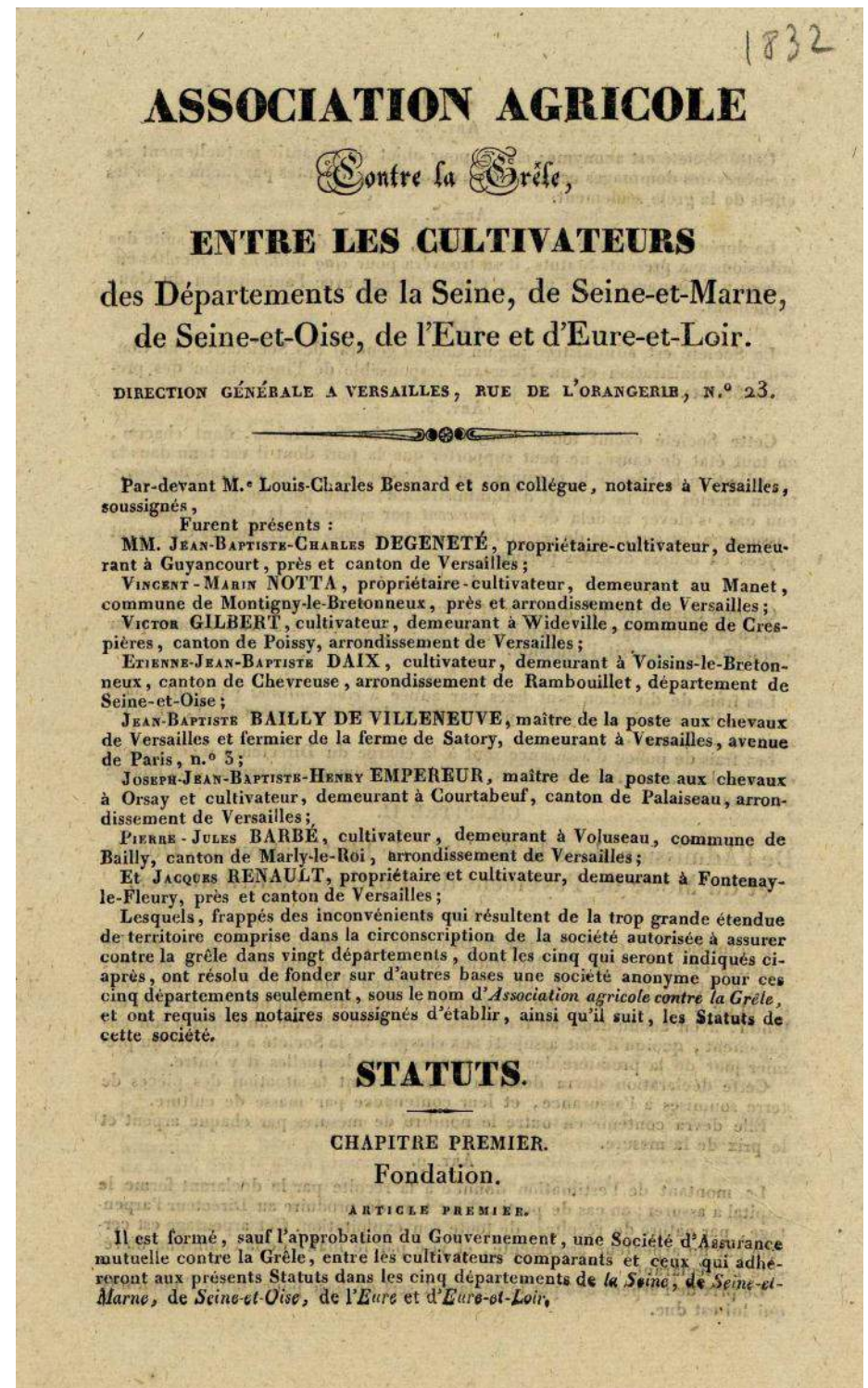


## Agriculteur, un métier difficile et peu reconnu

Malgré des progrès notables au XIX<sup>e</sup> siècle en matière d'outillage et de techniques horticoles, la profession d'agriculteur reste difficile. Soumis aux intempéries, aux parasites et maladies, à l'absence de sécurité de l'emploi, certains agriculteurs créent des syndicats ou des sociétés de secours mutuels. En s'associant, ils tentent de minimiser les pertes dues à ces divers fléaux et de s'assurer des revenus en cas de maladie ou pendant leur retraite.

Les regroupements se font aussi sous forme de sociétés savantes, ayant pour but de permettre aux professionnels d'échanger et diffuser leurs connaissances, pour le progrès général de l'agriculture. Ces sociétés décernent également des prix aux agriculteurs méritants, souvent grâce à des subventions de l'État ou du département de la Seine. Elles visent ainsi à offrir à une profession mal reconnue les mêmes efforts et intérêts que l'industrie et à rendre hommage au travail difficile des hommes et femmes qui nous nourrissent.

Statuts d'une association agricole contre la grêle, 1832. DM7 9.





## Les « fortifs », à la frontière de la campagne et de Paris

Tout au long de l'histoire de Paris, les différentes enceintes qui l'encerclent servent logiquement de limites entre la ville et la campagne. Parmi ces murs, les « fortifs » constituent une zone hybride, entre surfaces non bâties et cultivées.

Au moment de sa construction, entre 1841 et 1844, l'enceinte dite de Thiers vient s'insérer dans une zone encore rurale. Sa construction conduit à déloger des agriculteurs qui ne font que s'installer quelques centaines de mètres plus loin, au-delà du mur.

Avec l'explosion démographique de la capitale et l'abandon du rôle militaire de l'enceinte dans les années 1880, une population pauvre commence à s'installer dans la zone *non ædificandi*, en y aménageant des bidonvilles et de multiples petits potagers pour se nourrir. Au cours de la Première Guerre mondiale, face aux pénuries, la pratique des potagers dans la « zone » est même officialisée par le ministère de l'Agriculture, qui décide d'y attribuer des lopins de terre aux familles nombreuses, pour leur subsistance.



**Photographie des fortifications avant leur démolition**, Charles Lansiaux, 1919-1923. VO4 70/273.

On envisage en 1916 d'utiliser la « zone » des fortifications, déjà occupée par des potagers illégaux, pour l'installation de cultures de proximité. Le service des jardins potagers du ministère de l'Agriculture décide d'attribuer des lopins de terre aux familles nombreuses, qui pourront y cultiver elles-mêmes, pour leur seule consommation, les plantes de leur choix. 3000 jardins sont ainsi créés en 1917, réunis en plusieurs comités de jardins potagers.

## La transmission d'un savoir faire parisien

Le terme de maraîchage, aujourd'hui employé pour désigner la culture de légumes, désigne à l'origine la culture de potager dans Paris, plus précisément dans le quartier bien nommé du Marais.

Les jardiniers-maraîchers parisiens ont développé au fil du temps des techniques particulières, ingénieuses et efficaces, qui se sont répandues bien au-delà du bassin parisien. Le « tour du monde » effectué par un *Manuel pratique de la culture maraîchère de Paris*, publié en 1844, témoigne de la transmission de ce savoir-faire unique. Redécouvert dans les 1960 par des Californiens pionniers de l'agriculture biologique, ce petit livre n'en finit pas d'inspirer les maraîchers, en France comme au Canada.

Prouvant qu'une agriculture biologique productive est possible même sur de petites surfaces, les techniques parisiennes du XIX<sup>e</sup> siècle offrent de nouvelles pistes pour l'agriculture de demain. L'histoire de cet ouvrage raconte le passage de témoin entre agriculteurs d'hier et d'aujourd'hui : grâce à lui, la transmission du savoir-faire parisien se poursuit toujours.

## PROGRAMME du Concours pour un Traité de la Culture maraîchère.

La culture pratiquée par les jardiniers de Paris, connus sous le nom de *maraîchers*, est depuis long-temps, et à juste titre, en grande réputation. Elle offre beaucoup de traits remarquables qui lui sont particuliers, et son ensemble compose une des parties les plus considérables de l'art du jardinage. L'industrie de cette classe de cultivateurs a été célébrée dans plus d'un ouvrage, mais jusqu'à présent personne ne s'est occupé d'approfondir et de décrire le genre de culture qui lui est propre, et qui constitue en quelque sorte un art particulier. La raison en est, sans doute, que cet art n'est pas d'une application générale, et que les potagers des particuliers ne peuvent être exploités d'après les mêmes principes que les jardins maraîchers. La Société, en reconnaissant cette différence, n'y voit point un motif suffisant pour laisser dans l'oubli et abandonner entièrement à la tradition des procédés ingénieux et perfectionnés, dont la trace, s'ils ne sont pas consignés, peut se perdre avec le temps ; elle pense, au contraire, que la culture particulière pouvant s'appropriier, avec ou sans modifications, plusieurs de ces procédés, l'art du jardinage potager en général doit gagner beaucoup à ce que la pratique des maraîchers soit plus connue qu'elle ne l'a été jusqu'à présent.

D'après ces considérations, la Société propose pour sujet de concours un *Tableau ou Traité de la culture des maraîchers de Paris et des environs*. Ce tableau devra :

- 1°. Etablir le caractère et l'objet de la culture maraîchère comparée à celle des potagers ordinaires ;
- 2°. Classer les principaux arrondissemens des marais de Paris, sous le rapport de la différence des terres, de la situation et du produit, et encore sous celui de l'époque plus ou moins reculée de la mise en culture ;
- 3°. Décrire d'une manière exacte et détaillée la culture de chaque espèce et variété des plantes potagères, ainsi qu'elle est pratiquée par les maraîchers, distinguant pour chacune les diverses saisons de semis et de récoltes, faisant connoître les différentes rotations de récoltes et les cultures simultanées admises dans les jardins des maraîchers ;
- 4°. Présenter les détails de la culture *forcée* ou de *primeur* ; ceux relatifs aux couches, aux ados et autres abris artificiels, à l'emploi des châssis et des cloches ;
- 5°. Traiter de la culture et de la récolte des graines.

En un mot, on répète que c'est le *Tableau de la culture maraîchère* que la Société désire, l'auteur étant d'ailleurs libre d'adopter tel plan et telles divisions qu'il jugera convenables, pourvu qu'il embrasse le sujet en entier.

Il y aura deux Prix, l'un de 1,000 francs, l'autre de 500 francs ; la distribution en sera faite à la séance publique de 1814.

## Programme d'un concours pour un traité de culture maraîchère, 1810. 6AZ 713.

En 1810, la Société centrale d'Agriculture de la Seine ouvre un concours pour un traité qui permettrait de répandre les techniques de la culture maraîchère au-delà de Paris, où elle s'est développée. Les lauréats Mm. Moreau et Daverne, deux maraîchers parisiens, sont les premiers à décrire leur métier, dans le souci de « transmettre leurs savoir-faire à leurs enfants et aux jeunes jardiniers maraîchers ». Publié en 1844, leur *Manuel pratique de la culture maraîchère de Paris* aura une postérité étonnante.